

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02250

Numéro SIREN : 508 662 954

Nom ou dénomination : EODEN

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2021 sous le numéro de dépôt 10657



Greffe du tribunal de commerce de Montpellier

C.J.M. - 9 Rue de Tarragone 34070 MONTPELLIER

www.greffe-tc-montpellier.fr - www.infogreffe.fr

YB/2008 B 02250

EODEN

Bâtiment Marbella

251 AVENUE DU GOLF-DOMAIN DE MASSANE

34670 BAILLARGUES

Nos références : YB/2008 B 02250

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée EODEN

Bâtiment Marbella

251 AV DU GOLF - DOMAINE DE MASSANE

34670 BAILLARGUES

SIREN : 508 662 954

N° de gestion : 2008 B 02250

Le greffier soussigné constate le 08/06/2021 le dépôt, arrivé au greffe le 07/06/2021, enregistré sous le numéro 2021/10657, des actes et pièces suivants :

- Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire - 24/02/2021
 - Démission de commissaire aux comptes suppléant
 - Démission de commissaire aux comptes titulaire
 - Nomination de commissaire aux comptes titulaire

Récépissé délivré le 08/06/2021

Le greffier



EODEN

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 6.858.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 251 AVENUE DU GOLF – DOMAINE DE MASSANE
34670 BAILLARGUES

508 662 954 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 FEVRIER 2021

L'an Deux Mille Vingt et Un

Le 24 Février,

A 9 heures,

Les associés de la société EODEN se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire par voie de visioconférence, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence certifiée conforme par les membres du bureau.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erick GAY, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Catherine SOLER est désignée comme secrétaire.

La société ERNST & YOUNG et Monsieur Jean-Marie MORALES, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents possèdent 6.858 actions sur les 6.858 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant tous les associés, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et la liste des associés ;

- un exemplaire des statuts de la Société ;
- le lettre de démission du Co commissaire aux comptes titulaire ERNST & YOUNG,
- le lettre de démission du Co commissaire aux comptes suppléant AUDITEX,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Co Commissaire aux Comptes titulaire ERNST & YOUNG AUDIT,
- Démission du Co Commissaire aux comptes suppléants AUDITEX,
- Nomination d'un Co Commissaire aux comptes titulaire en remplacement,
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

ERNST & YOUNG AUDIT, Co Commissaire aux Comptes titulaire, et la société AUDITEX, Co Commissaire aux Comptes suppléant, sont démissionnaires depuis leurs courriers de démission en date du 24 février 2021.

L'assemblée générale propose donc de :

- Nommer en qualité de commissaire aux comptes Titulaire, en remplacement de la société ERNST & YOUNG AUDIT démissionnaire, la société IN EXTENSO AUDIT -

106 Cours Charlemagne CS 40207 – 69002 LYON CEDEX 2 pour une période de six exercices (incluant l'exercice clos au 31.12.2020), soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026,

- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

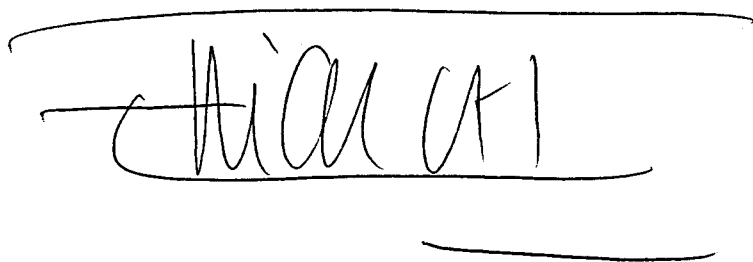
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

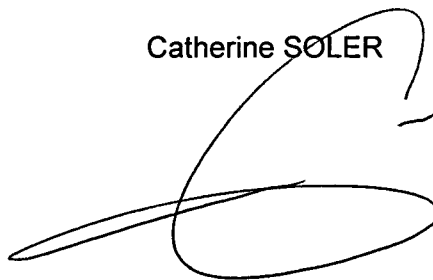
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par voie de signature électronique par les membres du bureau et les associés.

Erick GAY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Erick Gay', written over a horizontal line.

Catherine SOLER

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke, written over a horizontal line.